



N° de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA MUNICIPALITÉ DE KAMOURASKA

Province de Québec
Municipalité de Kamouraska
Comté de Kamouraska

Le 18 décembre 2023

Le conseil de la municipalité de Kamouraska siège en séance extraordinaire, ce 18 décembre 2023, à 20H00, dans la grande salle du Centre communautaire de Kamouraska.

Sont présents à cette rencontre :

Anik Corminboeuf, mairesse
Christian Drapeau
Jacques Sirois
Andrew Caddell
Mario Pelletier
Hervé Voyer
Raymond Malo

Assiste également à la séance :

Mychelle Lévesque agit à titre de directrice générale et greffière-trésorière.

Les membres du conseil formant quorum et siégeant sous la présidence de la mairesse, madame Anik Corminboeuf.

Les membres du conseil ayant reçu un avis de convocation en date du 4 décembre 2023, remis de main à main, à la mairesse, madame Anik Corminboeuf et aux conseillers suivants : messieurs Mario Pelletier, Raymond Malo, Jacques Sirois, Hervé Voyer, Andrew Caddell et Christian Drapeau.

Les membres du conseil tiennent une séance extraordinaire sur les points suivants :

À l'ordre du jour de cette réunion :

- Adoption des prévisions budgétaires pour l'année financière 2024.
- Adoption du plan triennal des immobilisations pour 2024-2025-2026.

OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

23.12.287 **RÉSOLUTION**

IL EST PROPOSÉ PAR Christian Drapeau
APPUYÉ PAR Andrew Caddell
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE l'ordre du jour soit accepté selon l'avis de convocation transmis en date du 4 décembre 2023.



N° de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA MUNICIPALITÉ DE KAMOURASKA

REPORT DE L'ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE
2024

23.12.288 **RÉSOLUTION**

Conformément aux dispositions du Code municipal et relativement aux dispositions d'adoption d'un budget afin de donner suite à un échange entre les membres du conseil, la séance extraordinaire concernant l'adoption des prévisions budgétaires est reportée à une date ultérieure.

CONSIDÉRANT QUE les élus municipaux ne s'entendent pas sur les prévisions budgétaires à adopter ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Raymond Malo
APPUYÉ PAR Andrew Caddell
IL EST RÉSOLU À LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE l'adoption des prévisions budgétaires soit reportée à une date ultérieure, après le 31 décembre 2023, après vérification au Code municipal de la procédure à appliquer dans ce cas.

La mairesse demande le vote à voix haute sur cette résolution :

POUR LE REPORT : 4

CONTRE LE REPORT : 2

FERMETURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

23.12.290 **RÉSOLUTION**

IL EST PROPOSÉ PAR Raymond Malo
APPUYÉ PAR Jacques Sirois
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE cette séance extraordinaire soit close. Il était 20h40.

Anik Corminboeuf, mairesse

Mychelle Lévesque, dir. gén. & sec. trés.

NOTE :

« Je, Anik Corminboeuf, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

Anik Corminboeuf, mairesse